

Heures d'ouverture:

Lundi	10h30 - 12h00	15h30 - 18h00
Mardi	10h30 - 12h00	15h30 - 17h00
Mercredi	10h30 - 12h00	Fermé
Jeudi	10h30 - 12h00	15h30 - 17h00
Vendredi	10h30 - 12h00	Fermé

JOURNAL COMMUNAL

N°19 | JUIN 2026

ÉDITORIAL

Une nouvelle législature débute !

Chère lectrice, cher lecteur,



Tout d'abord, je tiens à féliciter toutes les personnes ayant été élues au Conseil municipal, à la Commission scolaire et dans les différentes commissions. Je vous remercie de vous engager pour votre commune et je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction.

La répartition des dicastères ayant été effectuée, nous nous sommes tout de suite attelés aux différentes tâches qui nous attendaient. Les prochaines années seront bien occupées par les travaux déjà entamés ces dernières années. Nous avons malheureusement dû prendre note du départ de Monsieur Quaranta après quelques mois pour raisons personnelles. Nous lui souhaitons plein succès pour son avenir. La procédure pour une nouvelle élection au sein du Conseil municipal est en cours.

Le programme de législature est validé et vous pouvez le découvrir dans les

pages qui suivent. Il a été établi dans l'esprit de continuer à faire vivre notre village et de permettre à chacun de s'y épanouir.

En août, nous aurons le plaisir d'accueillir notre première apprentie comme agente d'exploitation option voirie, Madame Kim Eichenberger de Valbirse. Cette démarche s'inscrit dans le but de soutenir la formation et de rester une entreprise régionale formatrice. Monsieur Plumey, secrétaire municipal, a débuté la formation de cadre en administration communale d'une durée de deux ans.

En parcourant ce journal, vous constaterez que nos sociétés sont très actives et vous pourrez bien sûr les soutenir lors de notre fête du village. C'est toujours un plaisir de démarrer l'été de cette manière.

Je vous souhaite une belle lecture ainsi qu'une saison estivale radieuse.

Nathalie Schranz, Maire de Court

Agenda local 2026

19-20-21 juin	Fête du village
20 juin	Course pour enfants du VTT Montoz (Pumptrack)
27 juin	Marché artisanal (marcheartisanalcourt.ch)
29 juin	Assemblée municipale
2 juillet	Fête de l'école
25 juillet	Marché artisanal
1er août	Brunch à la ferme des Rompeux
1er août	Fête nationale à la patinoire (CP Court)
22 - 30 août	Estivales musicales
29 août	Marché artisanal
1er septembre	Sorties des aîné·e·s
26 septembre	Marché artisanal
27 septembre	Tir de clôture
31 octobre	Marché artisanal
28 novembre	Marché artisanal
28 novembre	80 ans du CP Court : soirée disco et années 80
1-24 décembre	Fenêtres de l'Avent
6 décembre	Téléthon
6 décembre	Fondue avec Saint-Nicolas (Unicomart)
7 décembre	Assemblée municipale avec promotions civiques

Plus de détails sur www.court.ch



Photo: Florian Fratini

Agence AVS

L'agence AVS (Assurance vieillesse et survivants) propose plusieurs services importants afin d'assurer une sécurité financière aux habitants en Suisse. Le principal service est la rente de vieillesse versée aux personnes ayant atteint l'âge de la retraite. Elle offre également des rentes de survivants destinées aux veuves, aux veufs et aux orphelins en cas de décès d'un proche qui cotisait. En complément, l'AVS peut accorder des prestations complémentaires (PC) aux personnes dont les revenus ne suffisent pas à couvrir leurs

besoins vitaux. Elles sont versées sous forme de rente.

Vous avez droit aux prestations complémentaires si vous bénéficiez d'une rente AVS ou AI et que votre fortune n'est pas supérieure à CHF 100'000.00 pour une personne seule et CHF 200'000.00 pour un couple (ou CHF 50'000.00 pour les enfants ayant une rente pour enfant de l'AVS/AI). La valeur de l'immeuble servant d'habitation à son propriétaire n'est pas prise en compte dans la fortune. D'autres

conditions s'appliquent, il est donc important de vérifier sa situation personnelle auprès de l'agence AVS, qui peut fournir des conseils adaptés.

Si vous avez droit à des prestations complémentaires, les frais de maladie et d'invalidité remboursables peuvent être pris en charge. Vous ne pouvez demander le remboursement que dans les quinze mois suivant l'établissement de la facture. Pour ce faire, vous devez faire parvenir les copies de vos pièces justificatives à l'agence AVS. Afin de connaître la liste des frais pouvant être remboursés, nous vous invitons à consulter le mémento intitulé « Prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI » ou le site internet suivant : www.akbern.ch.

Pour toute information complémentaire en lien avec l'AVS, des brochures explicatives sont disponibles à l'administration municipale ou sur le site internet de la Caisse de compensation du canton de Berne. Les collaboratrices de l'agence AVS se tiennent également à votre disposition à l'administration municipale.



Programme de législature



Mi-mars, le Conseil municipal ainsi que les cadres de l'administration se sont retrouvés durant un après-midi de travail consacré à l'élaboration du programme de législature pour les années 2026-2029. Après avoir réfléchi aux atouts et aux défis de notre commune, nous nous sommes attelés à définir huit objectifs principaux pour les quatre années suivantes que vous trouverez ci-dessous :

- Développer des appartements protégés au sein du village
- Terminer les projets en cours ainsi que la déchetterie
- Maintenir la quotité d'impôts
- Maintenir une bonne communication avec les citoyennes et citoyens
- Soutenir les sociétés et les animations du village
- Rester une collectivité publique formatrice (formation continue du personnel, places d'apprentissage)
- Conserver un village attractif
- Proposer des mises à jour de certains règlements

Nous sommes actuellement dans des années très intenses concernant les travaux réalisés par la Municipalité. Les deux premières années seront consacrées à la finalisation des grands projets tels que l'agrandissement et la rénovation de la halle de gymnastique, le plan d'aménagement local, le plan d'aménagement des eaux de la Birse, la réfection de la route de la Binz, la mise en place du chemin de mobilité douce ainsi que le remplacement des chauffages dans pratiquement tous les bâtiments communaux.

Le développement d'appartements protégés au sein du village nous tient particulièrement à cœur, mais nous sommes conscients que cela prendra plusieurs années avant de voir le jour. Dans un premier temps, le plan d'aménagement local doit être validé avant de pouvoir élaborer un plan de quartier, puis passer à la phase concrète de la construction, si telle est la volonté des citoyennes et citoyens. Cette législature s'attèlera au plan de quartier et aux autorisations nécessaires.

Nous nous réjouissons de participer au développement et embellissement de notre village et ferons notre possible pour atteindre les objectifs fixés.

Nathalie Schranz, Maire de Court

Prochaine Assemblée municipale

Quand ?

Lundi 29 juin 2026
20 heures

Où ?

Centre communal
(grande salle)

ORDRE DU JOUR

1. Discuter et approuver les comptes municipaux de l'exercice 2025
2. Prendre connaissance de l'arrêté de compte relatif à l'achat d'un camion tonne-pompe pour le corps des sapeurs-pompiers. Un crédit d'engagement de CHF 600'000.00 avait été approuvé lors de l'Assemblée municipale du 5 décembre 2022.

3. Communications du Conseil municipal

4. Divers

30 jours avant l'Assemblée municipale, les comptes 2025 (point 1), sont déposés publiquement à l'administration municipale où ils peuvent être consultés durant les heures d'ouverture du guichet.

Réfection de la route de la Binz



Comme déjà évoqué dans un précédent journal, la commune de Court va procéder à la réfection complète de la route de la Binz (secteur depuis la croisée de Chavanney jusqu'à l'intersection qui va à la ferme Burkhalter, fin de la route communale).

Au vu du montant des travaux, nous sommes soumis à une procédure de marché publics. Après analyse des offres, c'est l'entreprise Colas, basée à Bassecourt qui a été retenue.

Le début des travaux a toutefois dû être reporté car nous attendions une décision du canton de Berne et de la Confédération concernant le subventionnement. En effet, les travaux ne peuvent pas débuter avant l'obtention de leur accord, faute de quoi ils

ne seraient pas pris en compte pour les subventions. Le feu vert nous a été accordé à la fin du mois d'avril.

Les travaux débuteront le 11 mai et devraient se terminer à la fin du mois de juillet, sous réserve des conditions météorologiques.

Les riverains et les propriétaires du Graitery ont été informés personnellement.

Une déviation a été mise en place par Gännsbrunnen.

Nous sommes conscients que cette période sera quelque peu contraignante pour les habitants et les usagers. Toutefois, cet assainissement est attendu depuis longtemps.

La Municipalité tient à remercier la population pour sa compréhension.

*Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge du dicastère «Environnement et travaux publics»*



Avis de recherche !

Dans les classes de 11H (dernière année de la scolarité obligatoire), les élèves réalisent un « Projet individuel » (PI). Ce travail leur permet de développer des compétences essentielles telles que l'autonomie, la recherche, la synthèse et la présentation. Le sujet est librement choisi, sous le suivi d'un enseignant. À raison d'une période par semaine, à l'école ou à domicile, l'élève progresse dans son projet en s'appuyant notamment sur un carnet de bord, élément pris en compte pour l'évaluation finale.

Dans le cadre de la rénovation de la halle de gymnastique, une idée a émergé : impliquer davantage la population, en particulier les jeunes. En effet, enfants et adolescents sont directement concernés, que ce soit par le biais de l'école, des sociétés sportives ou encore lors d'événements organisés dans cette infrastructure qu'ils utilisent régulièrement.

Pourquoi ne pas leur donner l'occasion de contribuer activement ? Le financement participatif (crowdfunding), qui permet de soutenir un projet via

une plateforme en ligne, offre une belle opportunité d'engagement pour toutes et tous.

C'est pourquoi, en collaboration avec l'École secondaire de Malleray, nous recherchons une élève ou un élève entrant en 11H en août 2026, intéressé-e à relever ce défi. Ce projet de crowdfunding permet de mobiliser des compétences variées, notamment en informatique, en vidéo et en communication.

Envie de t'impliquer dans un projet concret et motivant ? Nous nous réjouissons de ton intérêt !

CSP Montoz : Et si demain, c'était chez vous ?



L'APPEL DE L'ENGAGEMENT LOCAL

Au cœur des villages de Court et Sorvilier, la sécurité repose sur un pilier invisible mais essentiel : le système de milice. Aujourd'hui, ce pilier vacille. Le CSP Montoz fait face à un défi critique : il nous manque 12 sapeurs-pompiers pour compléter nos rangs. Ce n'est pas qu'un chiffre dans un rapport, c'est une réalité qui touche directement la rapidité et l'efficacité des secours sur nos 33 km² de territoire, entre zones d'habitations et vastes forêts.

POURQUOI VOTRE ENGAGEMENT EST VITAL ?

Le feu n'attend pas. Les inondations et les accidents techniques non plus. Actuellement, 23 femmes et hommes s'engagent jour et nuit, mais la charge devient lourde. Atteindre l'effectif complet de 35 membres permettrait une meilleure rotation et garantirait que, peu importe l'heure ou le jour, une équipe complète puisse intervenir en quelques minutes. En nous rejoignant, vous n'apprenez pas seulement à tenir une lance ; vous devenez le rempart qui protège vos voisins, votre famille et votre propre maison.

UNE AVENTURE HUMAINE UNIQUE

Rejoindre le CSP Montoz, dont la moyenne d'âge est de 31 ans, c'est intégrer une équipe jeune, dynamique et sou-

dée. C'est aussi acquérir des compétences techniques et un sang-froid qui vous serviront toute la vie. Nous ne cherchons pas des super-héros, mais des citoyennes et citoyens - domiciliés ou travaillant dans le secteur, prêts à consacrer un peu de leur temps pour le bien commun. La formation est assurée, l'équipement est fourni, il ne manque plus que votre motivation.

AGISSEZ MAINTENANT

La sécurité de nos villages est l'affaire de tous. Ne parlons pas du principe que «quelqu'un d'autre le fera». Ce «quelqu'un d'autre», c'est peut-être vous. Pour garantir que le gyrophare bleu continue de briller avec la même réactivité, nous avons besoin de ces 12 recrues. Venez nous rencontrer, découvrez nos véhicules et notre matériel et voyez par vous-même l'esprit de camaraderie qui nous anime.

Plus d'informations sur : csp-montoz.ch
Contact du commandement : commandant@csp-montoz.ch

André Steiner
Conseiller municipal en charge du dicastère
«Sécurité et Hygiène»

Jubilé de la Société d'Ornithologie



La Société d'Ornithologie de Court célèbre cette année un cap important : ses 80 ans d'existence. Pour marquer ce jubilé et se présenter à la population, elle a organisé le 26 avril 2026 une manifestation conviviale à la patinoire, réunissant passionnés et curieux autour de ses activités.

À cette occasion, lapins, canards, cailles et poules étaient exposés et mis à l'honneur, illustrant la diversité des élevages dont s'occupe la société. Celle-ci se consacre à l'élevage de volailles, de lapins ainsi que d'oiseaux d'ornement, notamment diffé-

rentes races de canards. Forte de ses 27 membres, elle repose sur un comité engagé de six personnes, composé du président Xavier Gasser, du vice-président David Carnal, de la secrétaire Fanny Mooser, du caissier Jean-Luc Marchand, ainsi que des membres Julie Bueche et Loïc Burkhalter. La relève est assurée par de jeunes membres actifs qui contribuent à promouvoir la société et ses valeurs.

Dans la Vallée de Tavannes, seules deux sociétés d'ornithologie existent encore aujourd'hui : celles de Court et de Tavannes. Des concours amicaux sont régulièrement organisés entre elles, tandis que des concours régionaux ont lieu une fois par an, selon un tour-nus. Court a ainsi le plaisir d'accueillir cet événement tous les quatre à cinq ans.

L'élevage de petits animaux implique toutefois certaines contraintes. Les maladies transmissibles doivent être surveillées de près et le canton peut

imposer des périodes de confinement pour éviter tout contact avec la faune sauvage. Cela a été notamment le cas entre novembre 2025 et fin mars 2026 en raison de la maladie hémorragique (RHD). D'autres risques, comme la grippe aviaire, restent également présents. La vaccination régulière des animaux est donc essentielle. Grâce aux compétences de Julie Bueche, assistante-vétérinaire et membre de la société, un suivi professionnel est assuré.

La Société d'Ornithologie de Court lance ainsi un appel à toutes les personnes intéressées : amateurs ou simples curieux sont les bienvenus pour découvrir ces animaux et, pourquoi pas, rejoindre ses rangs.

Bon vent à cette société de passionnés, qui perpétue depuis 80 ans un savoir-faire et un engagement sympathique pour la région.

Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du dicastère «Cohésion sociale et culture»



À quoi sert un géomaticien dans l'octroi d'un permis de construire ?



DESCRIPTION DE LA PROFESSION

Le géomaticien mesure les limites de terrains, de bâtiments et de sites en sélectionnant la méthode la plus appropriée pour chaque mandat. Ces professionnels conseillent la clientèle sur les dispositions légales et techniques. Ils récoltent des données précises et actuelles, les analysent à l'aide de systèmes d'information géographique et créent des plans cadastraux, des cartes et des modèles 3D.

LEURS PRINCIPALES ACTIVITÉS CONSISTENT À :

- Analyser la demande des clients (administrations, entreprises de construction et de transport, etc.) et les conseiller, par exemple concernant les aspects légaux (registre



foncier, protection des données, etc.), techniques (types et précision des données, équipement, etc.) ou économiques (coûts, etc.).

- Choisir la méthode et l'instrument de mesure en fonction de la topographie du terrain : scanners laser mobiles, drones, tachéomètres (pour mesurer des angles et des distances), niveaux de chantier (pour déterminer les différences de hauteurs), etc.
- Structurer et classer les données dans des systèmes d'information géographique (SIG), identifier leurs relations ou interactions.
- Créer des modèles 3D à l'aide de programmes informatiques pour différents projets : reforestation d'une zone, construction de quartiers, de bâtiments, de routes, etc.
- Mesurer et marquer les limites d'une parcelle avec des repères, par exemple pour déterminer les frontières d'une propriété et éviter les litiges entre propriétaires voisins.
- Procéder à des implantations de gabarits, c'est-à-dire au marquage sur le terrain de l'emplacement exact d'une future construction : bâtiment, route, etc.

- Informers les clients sur les différents repères (bornes, piquets, etc.) et expliquer les avantages des différents matériaux et méthodes de marquage (levé topographique, GNSS, drones, laser, etc.)
- Consigner les marquages avec des croquis de terrain et des rapports.

Le géomaticien peut également proposer des aménagements en cohérence avec les normes d'urbanisme locales, (PAL, services archéologiques, services du patrimoine, division forestière, etc.)

Le géomaticien doit localiser précisément les conduites d'eau, de gaz, les câbles électriques ou téléphoniques. Cette détection préventive évite les risques de détérioration et les interruptions inattendues des services publics.

Le géomaticien a les compétences pour créer des servitudes en fonction des canalisations existantes.

Fabien Monnier
Conseiller municipal en charge du dicastère «Urbanisme et mobilité»

Jubilé du marché artisanal



Tout a commencé il y a dix ans, lors d'une conférence sur la permaculture organisée par Marlise. J'y suis allée parce que notre jardin était déjà en train d'adopter cette culture plus respectueuse du vivant. Forcé a été de constater que prendre soin de la terre selon ces principes touchait aussi le fait de prendre soin de soi, de son entourage, de ses relations, de sa communication, de sa consommation, etc.

Des idées ont fusé parmi les participants et l'idée d'un marché était née. Des personnes qui ne se connaissaient pas ou très peu ont eu envie de se retrouver et de monter ce projet. Quelques séances pour se connaître, mettre nos idées en commun et créer un cadre.

Et c'est ainsi que Marlise, Sacha, Loïc, Irma, Lyne et moi-même avons donné naissance au marché artisanal de Court, avec comme bases : du local (Arc jurassien) et du fait-main ; et pour tous, y compris enfants, créateurs, développeurs de projet, artistes, jardiniers, etc.

Auparavant localisé à l'ancien terrain de football, et maintenant au bâtiment communal, voilà déjà une décennie d'aventures. Nous n'aurions jamais pensé que cela durerait si longtemps, ni que notre région comptait autant de talents et de belles personnes prêtes à s'investir et à partager. Le projet a aussi évolué au sein du «comité», avec l'arrivée de Debora, Daniel, et Pierre-André.



Nous sommes tous motivés à œuvrer pour que ce projet puisse vivre et perdurer avec vous... *Désirée Marti*

Les principes :

- Chaque exposant vient avec son propre matériel
- Place gratuite, dons acceptés
- Gratifieria (foire gratuite) qui permet de donner une seconde vie aux objets
- Pas de hiérarchie dans le «comité»

Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du dicastère «Cohésion sociale et culture»

Un écosystème menacé

SOUS CHAQUE GRILLE SE CACHE UNE RIVIÈRE



Depuis de nombreuses années, nous constatons une multiplication des pollutions liées aux grilles d'eaux claires, destinées initialement à l'écoulement d'eaux pluviales.

Ces pollutions sont, la plupart du temps, provoquées par des lavages, des rinçages, des vidanges ou, pire, des déversements volontaires, effectués aux abords ou directement à travers ces grilles.

Ces actes sont pénalement répréhensibles. Dans la plupart des cas, ces pollutions pourraient et devraient être évitées. Elles sont souvent commises par négligence. Pour rappel, tout individu est tenu pour responsable s'il est l'auteur d'une pollution.

LA LÉGISLATION SUR L'EAU EST LÀ POUR LE RAPPELER

Interdiction de polluer

Loi fédérale sur la protection des eaux (LEau), du 24 janvier 1991 (État le 1er août 2025), article 3 et art. 6 alinéa 1 :

Chacun doit s'employer à empêcher toute atteinte nuisible aux eaux en y mettant la diligence qu'exigent les circonstances. (Article 3)

Il est interdit d'introduire directement ou indirectement dans une eau des substances de nature à polluer ; l'infiltration de telles substances dans les eaux est également interdite. (Article 6, alinéa 1)

DE NOMBREUSES GRILLES JA-LONNENT NOTRE ENVIRONNEMENT

Elles sont indispensables et servent à évacuer rapidement les eaux pluviales. La plupart d'entre elles acheminent l'eau directement vers une rivière ou un lac.

C'est pourquoi, nous appelons à la responsabilité de chacune et chacun : aucune substance ne doit être déversée à travers une grille d'eaux claires, à l'exception de l'eau.

LES CONSÉQUENCES ENVIRONNEMENTALES SONT BIEN RÉELLES, EN VOICI QUELQUES EXEMPLES :

- La toiture et la terrasse d'une maison nettoyées avec un produit contenant de la javel : déversement à travers une grille, dégâts piscicoles sur environ 1 kilomètre, avec 135 truites mortes.
- Voiture nettoyée au-dessus d'une grille : mousse savonneuse dans la rivière, micropolluants persistants dans l'environnement.
- Nettoyage de pinceaux dans une fontaine : rivière colorée et polluée sur 650 mètres.

Et bien d'autres cas encore.

Toutes et tous nous devons et pouvons développer les bons comportements :

- Utiliser de l'eau sans produit pour le nettoyage des balcons, terrasses, toitures, etc.
- Être attentif aux pesticides et autres produits chimiques utilisés dans les jardins, sur les balcons, dans les champs et les cultures.
- Suivre scrupuleusement les modes d'emploi des produits utilisés.

- Nettoyer les récipients, le matériel de peinture et de maçonnerie ainsi que les pulvérisateurs dans des lieux adaptés.
- Déverser les seaux contenant des produits détergents dans les lavabos intérieurs ou les WC.
- Jeter les mégots et les déchets dans une poubelle adaptée.
- Éviter les débordements qui entraînent des ruissellements non maîtrisés.
- Récupérer les huiles de vidange, les restes de peinture et autres produits nocifs pour les déposer dans des lieux appropriés.
- Laver les voitures dans un espace dédié.

LES PRODUITS BIODÉGRADABLES

Attention à la mention (biodégradable) sur les emballages qui peut induire en erreur.

Même biodégradables, ces produits ne doivent jamais être déversés à travers les grilles d'eaux claires ! Ils polluent, tuent la faune et la flore, tout comme les autres produits.

Ils laisseront sans doute moins de substances chimiques et de micropolluants une fois dégradés via les stations d'épuration, c'est pourquoi leur usage est recommandé pour l'intérieur de la maison (ménages, produits cosmétiques, etc.). Ils doivent suivre le circuit des eaux usées.

*Bernard Leuenberger
Conseiller municipal en charge du dicastère «Environnement et travaux publics»*

Un montant de CHF 200'000.00 a été imputé au fonds spécial pour les immeubles d'utilité publique. Ce montant permettra de puiser dans le fonds quand il s'agira d'amortir la rénovation et l'agrandissement de la halle de gymnastique.

La fortune nette de la Commune de Court se monte à un peu plus de CHF 4 millions à fin 2025. Le Conseil municipal ainsi que la Commission des finances vous proposent de valider ces comptes lors de l'Assemblée municipale de juin.

Nathalie Schranz, Maire de Court

Comptes 2025



Les comptes 2025 se soldent par un excédent de charges de CHF 257'119.70 alors que le budget prévoyait CHF 451'330.10 d'excédent de charges. Bien que le résultat soit négatif, il est meilleur que prévu. Toutefois, certains travaux mis au budget 2025 n'ont pas pu être réalisés, principalement parce que les permis de construire n'avaient pas encore été délivrés (ascenseur du collège, chauffage à Virelore par exemple) et seront normalement réalisés au cours de l'année 2026.

Les travaux avancent bien pour le CàD à Court !

ENERGIES COURT SA SE MONTRE OPTIMISTE CONCERNANT L'AVANCÉE DU PROJET.

La centrale de chauffe est presque achevée et sera probablement en service pour l'automne à venir. De cette manière, les premiers raccordés auront la possibilité de chauffer leurs bâtiments dans les délais prévus.

L'installation de la conduite principale et des conduites individuelles reliant la centrale à la route de Chaluet a déjà été réalisée. En outre, tous les forages de la première étape sous la Birse et la voie CFF ont été menés à bien afin de faciliter l'accès à la route principale ainsi qu'aux quartiers du Clos et de la Valle.

Les travaux sur le tronçon principal de la route cantonale n'ont pas échappé à la population. Ils se poursuivront jusqu'à l'automne et Energies Court SA s'engage à minimiser les perturbations pour les usagers de la route ainsi que pour les résidents des quartiers concernés. Elle tient d'ailleurs à exprimer ses remerciements les plus chaleureux à ces personnes pour leur compréhension et leur patience.

Étant donné le déroulement positif de cette première phase, il est maintenant judicieux de préparer la prochaine étape. Les actions de démarchage vont ainsi reprendre afin d'assister le conseil d'administration dans la planification des mesures futures et la détermination des prochains quartiers à équiper de conduites.

Energies Court SA encourage tous les propriétaires intéressés à prendre contact avec Madame Jenny Lécho. Elle est disponible pour répondre à vos questions soit par téléphone au 077 808 33 03, soit par courrier électronique à admin@energiescourt.ch.

Jenny Lécho, Energies Court SA



WorldSkills 2026



Du 22 au 27 septembre 2026, Shanghai accueillera les prestigieux WorldSkills 2026, une compétition internationale mettant en lumière l'excellence des jeunes professionnels du monde entier. Parmi eux, Marine Känzig, jeune citoyenne passionnée de Court, se distingue dans le domaine de la coiffure. Elle affrontera les 33 autres participants, chacun représentant un pays. Plus largement, 42 compétiteurs représenteront la Suisse dans 38 métiers variés, dont trois romands.

En amont, des entraînements internationaux réuniront tous les candidats en coiffure en Finlande durant le mois de juin, une étape essentielle pour se préparer aux exigences du concours.

Les participants doivent être âgés de 17 à 23 ans. Marine, qui a terminé son apprentissage en 2024, continue de se perfectionner dans le salon où elle travaille toujours aujourd'hui. Elle souligne d'ailleurs le soutien précieux de son employeuse, ce qui lui permet de consacrer du temps à sa préparation.

Régulièrement, Marine se rend à Payerne pour s'entraîner avec une experte qui l'accompagne. Cette dernière fera d'ailleurs partie du jury lors de la compétition, aux côtés d'autres spécialistes internationaux.

Un encadrement global des participants, comprenant organisation et accompagnement personnel, est assuré par une équipe composée de professionnels.

Aux examens, les coiffeuses et les coiffeurs reçoivent une photo représentant une partie d'une coiffure. Leur mission : analyser avec précision chaque détail, reproduire fidèlement la section imposée, puis imaginer et créer les autres parties de la coiffure.

Les échanges entre métiers et nationalités enrichissent les participants ;

Marine aborde cette expérience avec enthousiasme et l'envie de partager sa passion. Une médaille pourrait venir récompenser ses efforts, mais l'essentiel reste ailleurs : apprendre, rencontrer, découvrir et prendre du plaisir.

Nous lui souhaitons plein succès dans cette aventure exceptionnelle et espérons qu'elle vivra des moments inoubliables sur la scène internationale !

*Anne Freudiger
Conseillère municipale en charge du dicastère «Cohésion sociale et culture»*



École secondaire tournée vers l'avenir : entre l'héritage du 100^{ème} et projets durables



L'année 2025 marquait le 100^{ème} anniversaire de l'école secondaire du Bas de la Vallée située à Malleray. Plusieurs événements ont été organisés à cette occasion, avec comme fil rouge le développement durable. De même, de nombreux projets d'élèves ont également vu le jour.

Cet événement a marqué la fin d'un chapitre important avec le départ de Manuel Leonardi de son poste de directeur, après 18 années d'engagement à la direction. Il se consacre désormais entièrement à son rôle d'en-

seignant au sein de notre école. Une manière particulièrement symbolique de tourner cette page à l'occasion de cet anniversaire historique.

Certains projets pédagogiques initiés lors des festivités du 100^{ème} anniversaire se poursuivent actuellement (actions ponctuelles telles que le Clean-Up Day, le troc entre élèves, les séquences pédagogiques autour du développement durable, la sensibilisation au tri des déchets, la cuisine de saison, etc.)

Ces initiatives s'inscrivent dans une volonté forte d'ancrer durablement ces thématiques au sein de l'école.

De plus, des actions concrètes ont été menées, comme la pose de panneaux solaires.

Il est désormais temps de se tourner vers l'avenir avec la nouvelle direction, composée de Laura Da Fonseca, directrice et Géraldine Salvi, vice-directrice. Toutes deux ont pris leurs fonctions en

août dernier. Nous nous réjouissons de la collaboration avec ce nouveau duo 100% féminin.

La ligne directrice est de veiller à ce que l'ESMA soit une école de qualité et que les élèves en sortent préparés aux enjeux actuels (réseaux sociaux, médias, intelligence artificielle, prévention du harcèlement, etc.)

Nous adressons nos vœux les plus sincères de réussite et d'épanouissement aux élèves, au corps enseignant, aux membres du personnel, à la direction ainsi qu'à tous les acteurs de l'ESMA, proches ou éloignés. Nous leur exprimons également notre profonde reconnaissance pour leur engagement et leur énergie, qui font vivre et rayonner cette institution dans toute la région.

*Tatiana Schaller
Conseillère municipale en charge du
dicastère «Ecoles et jeunesse»*



INFRASTRUCTURES

Début des travaux de la nouvelle halle de gymnastique



Nous entrons enfin dans la phase de réalisation ! Les travaux de rénovation et d'agrandissement de la halle de gymnastique débuteront le 6 juillet prochain. Cette date a été choisie afin de garantir le bon déroulement des manifestations locales importantes, notamment la fête du village ainsi que la fête de l'école.

Nous tenons à remercier chaleureusement la population pour l'acceptation du crédit lors de la votation du 30 novembre 2025. Ce soutien témoigne de la confiance accordée à ce projet d'envergure et permet aujourd'hui sa concrétisation. Nous nous réjouissons de voir ce projet important pour les écoles, les sociétés locales et la population en général se réaliser.

Dans le cadre des préparatifs, le grenier ainsi que le sous-sol ont déjà été en grande partie vidés.

Durant la période de réalisation, certaines nuisances sont à prévoir, notamment en termes de bruit, de circulation et d'accès aux abords du site. Nous remercions d'ores et déjà la population pour sa compréhension et sa patience.

Afin d'assurer le suivi du projet, l'équipe en charge se réunit depuis le mois de janvier environ toutes les deux semaines avec le bureau d'architectes. Ces séances permettent de coordonner les différentes étapes du chantier, notamment les soumissions et les aspects techniques de la réalisation.

Des mesures spécifiques seront mises en place afin de garantir la sécurité aux abords du chantier, en particulier pour les enfants. Il est demandé à chacun de respecter impérativement la signalisation et les consignes qui seront mises en place.

Pour toute question relative au chantier, la population peut s'adresser à l'administration municipale, qui se tient à disposition pour tout renseignement complémentaire.

La Municipalité se réjouit de pouvoir concrétiser ce projet important et remercie chacune et chacun pour sa patience et son soutien durant cette phase de réalisation.

*Abimaël Quaranta
Ancien conseiller municipal en charge du dicastère
«Infrastructures et durabilité»*